

+ 1,6 % d'installations en 2022

08/01/2024



Actus Agricoles

En 2018, puis en 2019, les installations étaient en perte de vitesse (respectivement avec - 2,8 % pour 13 925 unités, puis - 3,7 % pour 13 406 unités). En 2020, la baisse s'intensifiait (avec - 6,7 % pour 12 508 unités) ; celle-ci étant directement impactée par la crise sanitaire de la Covid-19. En 2021, un effet rebond s'opérait donc naturellement, se traduisant par une hausse de 11,2 % pour atteindre 13 914 unités. En 2022, 14 132 chefs d'exploitation s'installent. Ils sont 218 de plus qu'en 2021, soit une augmentation de 1,6 %.

Augmentation du nombre de jeunes installés

En 2022, l'effectif des chefs d'exploitation nouvellement installés âgés de 40 ans et moins – qui sont éligibles au dispositif d'aides à l'installation – atteint presque 10 000 personnes, en hausse de 1,7 %. Cette augmentation succède à une forte hausse en 2021 (+ 10,5 %), une baisse en 2020 et 2019 (- 3,5 % et - 4,4 %) et une légère hausse en 2018 (+ 0,5 %). Ces jeunes installés représentent 70,2 % des nouveaux installés.

Les installations tardives ne résultant pas d'un transfert entre époux (3 641 personnes) sont en hausse un peu plus marquée (+ 2,9 %) et représentent 25,8 % des installations (contre 25,4 % en 2021). Ce type d'installations a connu des évolutions fluctuantes ces dernières années : - 5,3 % en 2018, + 0,8 % en 2019, - 12 % en 2020 et + 14,8 % en 2021.

Les installations tardives résultant d'un transfert entre époux (562 personnes) continuent quant à elles leur régression avec - 7,9 % en 2022 (- 21,8 % en 2018, - 14 % en 2019, - 21 % en 2020 et + 3,4 % en 2021). Elles ne représentent plus que 4 % des installés.

Une dynamique variable sur le territoire

Au cours de l'année 2022, les régions Grand Est (+ 12,5 %), Bourgogne-Franche-Comté (+ 8,8 %) et Hauts-de-France (+ 8 %) sont les plus dynamiques. A l'inverse, les régions les plus en recul sont l'Île-de-France (- 20 %) et la Provence-Alpes-Côte d'Azur (- 13,4 %).

À l'échelle départementale, les installations sont dynamiques en Haute-Savoie (+ 41 %), Meuse (+ 36,8 %), Indre (+ 36,6 %) et Meurthe-et-Moselle (+ 33,8 %). Au contraire, le nombre d'installations se replie dans les départements du Val-d'Oise (- 68 %), des Hautes-Alpes (- 28 %), de l'Essonne (- 25 %) et du Vaucluse (- 24 %).

Une majorité d'installations sous forme sociétaire

Depuis 2005, l'installation sous forme sociétaire est devenue majoritaire chez les jeunes installés (ceux âgés de 40 ans et moins) et, depuis 2012, elle se stabilise entre 54 % et 57 % des installations. En 2022, 55 % des jeunes s'établissent en société, avec une prédilection pour les Gaec (25 % des installations) et les EARL (16 %).

Le transfert entre époux se réalise logiquement sous une forme juridique en nom personnel (77 % des installations liées à un transfert entre époux). Pour les autres installés tardifs, la forme sociétaire reste minoritaire (45 %).

Accroissement de la superficie moyenne

Chez les jeunes installés, la superficie moyenne a crû régulièrement jusqu'en 2008, pour atteindre 36,8 hectares (contre 30,5 en 2000). Depuis lors, cette superficie ne progresse plus de manière significative et tend à se stabiliser aux alentours des 35 ha. En 2022, la superficie moyenne du jeune installé s'élève légèrement pour atteindre 35,8 hectares (contre 34,0 ha en 2021).

Bien qu'elle augmente en 2022, la superficie moyenne mise en œuvre par les installés tardifs – hors transfert entre époux – se situe quant à elle à un niveau plus modeste, passant de 22,3 à 23,5 ha.

En 2022, la moitié des jeunes installés agricoles exploite en moyenne une superficie inférieure ou égale à 21 ha et un quart exploite plus de 53 ha. Également, la moitié des installés tardifs – hors transfert entre époux – dispose de moins de 10 ha et un quart d'entre eux met en valeur plus de 32 ha.

Davantage de femmes

Le taux de féminisation pour l'ensemble des installés s'établit à 39,6 % (contre 39,4 % en 2021). Depuis quinze ans, parmi les jeunes installés, la part des femmes oscille entre 27 et 31 %. En 2020, elle franchit le seuil de 32 %, puis continue de s'accroître pour atteindre 33 % en 2022. Parmi les installations tardives – hors transfert entre époux – les femmes, bien que toujours majoritaires, voient leur part se stabiliser (50,2 % en 2022 contre 50,1 % en 2021, et 58 % six ans plus tôt). Les installations par transfert entre époux concernent très majoritairement les femmes (89 % en 2022, contre 90 % en 2021).

En 2022, la superficie moyenne exploitée par les femmes installées est de 28,4 hectares (contre 36 ha chez les hommes). A noter que ces dernières sont majoritaires dans 3 secteurs d'activités : élevage de chevaux (65 % de femmes), entraînement, dressage, haras, clubs hippiques (62 %) et autres élevages de gros animaux (52 %). Enfin, les femmes s'installent à 51,6 % sous forme sociétaire (contre 51 % chez les hommes).

Un taux de pluriactivité en hausse

En 2022, 39 % des installés – jeunes ou tardifs – se déclarent pluriactifs. Ce taux est supérieur à celui de 2021 (36 %). Un chef d'exploitation est dit pluriactif dès lors qu'il exerce plusieurs activités dont l'une au moins est agricole, les autres types d'activité possibles étant : salarié agricole, salarié non agricole ou bien non salarié non agricole.

Parmi les installés de 40 ans et moins, le taux de pluriactivité des hommes comme des femmes augmente en 2022 : il atteint près de 38 % pour les hommes (contre 36 % en 2021) et 35,4 % pour les femmes (contre 32 % en 2021).

Parmi les installés de plus de 40 ans, le taux de pluriactivité des hommes est de 28,3 % lorsqu'il y a un transfert entre époux, soit cinq points de moins qu'en 2021. Hors transfert, il est de 47,6 % en 2022 (contre 43,7 % en 2021).

Lorsqu'il y a un transfert entre époux, le taux de pluriactivité féminin progresse (38 % en 2022 contre 36 % en 2021). Pour les femmes de plus de 40 ans et en l'absence d'une succession du conjoint, la pluriactivité s'accroît également pour atteindre près de 45 % en 2022 (40 % en 2021).

Tous les secteurs d'activité sont concernés par la pluriactivité. La plupart présente un taux compris entre 30 et 45 %. Néanmoins un secteur se démarque des autres : les

cultures céréalières ou grandes cultures, avec un taux de pluriactivité de 60,6 %.

Augmentation du taux de renouvellement des chefs d'exploitation

Le taux de renouvellement des exploitants agricoles est le ratio entre le nombre total de nouveaux installés (jeunes et tardifs hors transfert entre époux) et le nombre de chefs d'exploitation déjà en exercice. Ce ratio progresse en 2022 pour atteindre 3,4 % (3,3 % en 2021), témoignant d'une certaine résilience de l'agriculture en France compte tenu du recul démographique des exploitants agricoles observé chaque année.

85 % des jeunes installés persévèrent

Parmi les chefs d'exploitation installés en 2016, 77 % exercent encore en qualité de chef d'exploitation en 2022.

Le taux de maintien est extrêmement élevé pour les jeunes (85,6 %). Il est significativement plus faible pour les installés de plus de 40 ans : 47,6 % pour les installés suite à un transfert entre époux et 64,4 % pour les autres. Les départs à la retraite étant inclus dans les arrêts, il est normal que la catégorie des installés les plus âgés affiche un taux de maintien plus faible.

Le taux de maintien varie sensiblement selon l'orientation économique de l'exploitant. Pour l'élevage bovins-mixte, 95 % des jeunes installés en 2016 sont toujours exploitants agricoles en 2022. Viennent ensuite, dans l'ordre décroissant du taux de maintien, les éleveurs bovins-viande (93 %), les agriculteurs pratiquant la polyculture ou le poly-élevage (92 %), les céréaliers (91,2 %), les éleveurs bovins-lait (90,7 %), les éleveurs porcins (89,8 %), la viticulture (86 %) l'élevage ovin-caprin (85,7 %), le maraîchage (75 %).

source : <https://www.agiragri.com/en/blog/actualites-en/article/-16-dinstallations-en-2022-en/>